

SEINE-MARITIME

- LE DÉPARTEMENT -

Publié le 06/03/2025

En résumé:

- À destination des associations et professionnels du secteur de la restauration et de l'artisanat
- Date limite d'envoi des candidatures : **20 mars 2025**

Appel à candidatures stands de restauration, de produits naturels et d'artisanat.

pour la manifestation Rendez-vous aux jardins dans le parc du Château de Martainville le dimanche 8 juin 2025.

CONTEXTE

Le Château de Martainville-Musée des Traditions et Arts Normands présente une collection de mobilier, d'objets de la vie quotidienne, de costumes et de bijoux de plus de 25 000 objets de collections répartis sur 4 niveaux de visite.

Depuis 2015, le Château de Martainville participe à la manifestation nationale Rendez-vous aux jardins. Elle a pour objectif de mettre en valeur la richesse et la variété des parcs et jardins, historiques et contemporains et la préservation d'une nature cultivée sur tout le territoire national.

Le Château de Martainville propose des animations et des ateliers dans le parc, le verger et le rucher. L'édition 2025 a pour thème national *Jardin de pierres, pierres de jardins* afin de faire découvrir au public, la nature et l'environnement par ce biais.

Afin de répondre à une forte demande, le Château de Martainville offrira à ses visiteurs l'opportunité d'acheter des produits naturels du jardin auprès de producteurs locaux. Ils pourront ainsi se procurer des eaux florales, des tisanes, ainsi que des plantes aromatiques ou médicinales et des fleurs. Des produits transformés seront également disponibles, tels que des infusions à base de plantes et de fruits, des huiles essentielles, des cosmétiques naturels, ainsi que des objets artistiques et artisanaux sur le thème de la nature en bois, en pierre etc.

Enfin, le site souhaite donner la possibilité de se restaurer dans l'enceinte du parc grâce à la présence d'un stand ou d'un Food truck de produits sucrés et de boissons le dimanche 8 juin de 14h à 18h30 pour l'organisation des Rendez-vous aux jardins.

Cahier des charges et candidature

Le statut des candidats.

L'appel à candidature s'adresse aux associations et professionnels du secteur de la restauration et de l'artisanat, mais également à des créateurs de produits naturels transformés ou non. Les professionnels peuvent exercer sous différents statuts selon la nature de leur activité. Le candidat déclare avoir souscrit une assurance de responsabilité civile et multirisque, couvrant la responsabilité qu'il peut encourir vis-à-vis des tiers dans le cadre de ses activités d'organisateur et producteur de manifestation. Le candidat en donnera justification au Département.

Les stands de produits naturels et du jardin.

Le candidat devra organiser son espace et apporter son matériel et ses denrées afin d'assurer la bonne tenue de son stand. Le Département met à disposition de l'exposant un espace sous tente de 4,5 X 3 mètres avec tables et chaises selon la fiche technique, ainsi que la mise à disposition de l'électricité sous condition d'avoir renseigné au préalable ses besoins et types d'appareils à alimenter.

Les ventes réalisées par les exposants au cours de cette manifestation ne donneront lieu à aucun reversement au Département de la Seine-Maritime. Le prestataire doit indiquer les prix proposés pour la vente de ses produits.

Le Département de la Seine Maritime décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel durant les heures d'ouverture. Le prestataire est responsable de son stand et de ses biens.

Le véhicule de l'exposant sera stationné sur le parking intérieur. L'accès au site en véhicule ne sera autorisé que durant les heures définies pour le montage (entre 10h et 13h30 le dimanche 8 juin) et démontage (à partir de 18h30) et l'exposant devra stationner sur le parking extérieur (sauf en cas de Food Truck).

Le stand de restauration

Le candidat devra proposer une restauration sucrée pour un public familial. Il aura également la possibilité de proposer des boissons fraîches et chaudes, voire des boissons locales alcoolisées tels que cidre et poiré. Le candidat devra alors déposer une demande d'autorisation en mairie pour ce type de débit de boissons.

Le candidat devra organiser son espace et apporter son matériel et ses denrées afin d'assurer la bonne tenue de son stand. Le Département met à disposition de l'exposant au choix, un espace sous tente de 3 X 4,5 mètres avec tables et chaises, ou bien un espace sous cabane fixe ou encore un emplacement nu pour un food-truck, ainsi que la mise à disposition de l'électricité sous condition d'avoir renseigné au préalable ses besoins et types d'appareils à alimenter.

L'occupation du Domaine Public.

Une convention d'occupation du domaine public entre l'exposant et le Département de la Seine - Maritime sera conclue avant le début de la manifestation. Le montant de la redevance d'occupation du Domaine varie en fonction de la surface occupée.

Surface d'occupation sans électricité	Tarification
Jusqu'à 9 m2	28€
De 10 à 14 m2	35€
De 15 à 18 m2	50€
De 19 à 25m2	70€
De 26 à 50 m2	100€
Surface d'occupation avec électricité	Tarification
Jusqu'à 9 m2	55€
De 10 à 14 m2	65€
De 15 à 18 m2	85€
De 19 à 25m2	100€
De 26 à 50 m2	125€

Le règlement de la redevance sera effectué le dimanche 8 juin, au moment du montage de la manifestation.

Le dossier de candidature devra être envoyé à l'adresse suivante avec pour objet « candidature stands de vente de produits naturels et de restauration RDV aux jardins Château de Martainville » :

caroline.louet@seinemaritime.fr **avant le 20 mars 2025 à 10h**

Modalités de sélection :

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection, au regard notamment des éléments suivants :

- Disponibilité jours de présence,
- Qualité des produits proposés à la vente,
- Fabrication avec des produits locaux,
- Proposer 2 modalités de paiement pour le public,

Contact / Renseignements :

Musée des Traditions et Arts Normands-Château de Martainville
Caroline LOUET, Directrice caroline.louet@seinemaritime.fr

Fiche de renseignement.

VOTRE ENTREPRISE	
NOM	
SIRET	
Adresse	
Activité principale	
Spécialités	
Vos références	
Paiement en espèces	Oui/non
Paiement en carte bancaire	Oui/non
Paiement en chèque	Oui/non